L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 7 JANVIER.

EPIPHANIE.

LES REVEILLONEURS DE LA 12ème Nuit.

PROCESSION—TABLEAUX A L'OPÉRA. LA REINE DE LA FÈVE.

LE BAL.

L'invasion de la Législature de la Louisiane, le 5 janvier 1875, par la force armée des Etats-Unis, avait créé dans la population de notre ville, une telle indignation, qu'il ne pouvait plus être question de fêtes, de procession et de carnaval. Bien que les différentes sociétés mystiques, qui se sont chargées du soin d'égayer nos hivers et de rendre le séjour de la Nouvelle-Orléans attrayant pour les étrangers, eussent fait tous leurs préparatifs, elles ont dû, par déférence pour le sentiment public et par respect pour la dignité de leurs membres comme citoyens, ajourner à des temps meilleurs leurs cérémonies.

Cette année, bien que l'horizon politique soit loin d'être éclairci et que la Louisiane ne soit pas encore sortie de ses embarras, les circonstances sont, cependant, plus favorables à des démonstrations joyeuses et la société des "Twelfth Night Revelers" a cru pouvoir reprendre le cours de ses célébrations annuelles de la fête des Rois Mages.

Les autres sociétés se disposent, de leur côté, à ajouter l'attrait de leurs cérémonies aux fêtes du Carnaval, qui coïncideront avec la tenue de la Grande Exposition agricole et industrielle. Nous ne pouvons qu'applaudir à leur détermination, car ces cérémonies, outre qu'elles donnent à notre population une occasion d'agréable diversion et de plaisir, attirent toujours un grand nombre de visiteurs étrangers qui apprennent à connaître la Louisiane et se trouvent naturellement invités à entrer en relations d'affaires avec notre ville.

La population, privée l'année dernière de ses plaisirs habituels, attendait cette année, avec un vif intérêt de curiosité, la sortie de la procession annoncée. La foule s'était portée, dès la nuit tombante, dans toutes les rues indiquées dans l'itinéraire publié. Les balcons et les fenêtres, sur tout le parcours, étaient garnis de groupes animés de dames, de demoiselles et d'enfants, et de joyeuses acclamations saluaient partout l'apparition du cortège. Les différents clubs avaient illuminé brillamment leur façade, et toute la partie centrale de la ville était en fête.

LA PROCESSION.

La procession a fait son apparition vers sept heures et demie environ, et a débouché de la rue Julie dans la rue St-Charles. Elle s'étendait sur un espace de plus de cinq îlets et comprenait 32 de ces grands chariots appelés "floats" et deux cavalcades. Le nombre des personnages était de 111. Chaque tableau était précédé d'une statue indiquant le sujet. La procession était splendidement éclairée par 1,300 lumières. Il n'y avait pas moins de 400 conducteurs et porteurs de fanaux. L'effet produit était splendide et le cortège a été accueilli partout avec enthousiasme. Nous allons essayer de donner une description sommaire de la procession. Le sujet représenté était :

LA MARCHE DES AGES.

1ère division.

TEMPS PRÉHISTORIQUES.

L'UNIVERS—LE CHAOS.

En tête de cette division s'avance un Globe immense représentant l'Univers c'est à dire l'Univers terrestre, au point de vue duquel on a voulu indiquer la marche des âges. C'est ce sujet que nous fait aborder immédiatement la figure placée à l'arrière du 1er chariot.

Du Chaos, amas confus de choses indistinctes, sort un jeune homme aux ailes déployées et tenant une faucille à la main. C'est le Temps—non le vieillard décrépit à la barbe blanche, au squelette osseux, armé de sa grande faux impitoyable, mais un être souriant et jeune, muni d'une arme qui parait inoffensive, et chez lequel on ne pressent pas encore le grand dévorant des âges, des hommes et des choses.

LE FEU.

Le deuxième et le troisième chariot sont consacrés au Feu, l'un des quatre éléments admis par les anciens, le feu source de la chaleur et de la lumière, source de la vie, base de toutes les combinaisons chimiques et qui joue un si grand rôle dans la vie organique du monde entier.

Sur le premier chariot, nous voyons une statue représentant sur un cheval qui lance le feu par les naseaux, l'Ange du feu portant une torche, sur le second chariot, adossé à un volcan du cratère duquel sortent des flammes, un monarque couronné préside aux travaux d'énormes forgerons qui forgent des couronnes.

L'EAU.

Le 4me et le 5me chariots sont consacrés à l'élément qui est l'opposé du Feu, à l'EAU. Sur le premier, Neptune, armé de son trident, est traîné par quatre chevaux marins. Sur le second, Amphitrite dans sa conque marine, conduit ses dauphins, elle est entourée de deux nymphes et d'un triton. Le Dieu de l'Ocean et la Déesse des mers sont les représentants naturels de l'Eau, puisqu'il n'est pas une goutte de cet élément qui ne vienne de la mer et qui n'y retourne.

LES NÉBULEUSES.

Sur le premier chariot le buste d'un ange aux ailes déployées et tenant un flambeau à la main, sort d'une nuée sur laquelle se voient les paroles, prononcées par Dieu à la création du monde "que la lumière soit". Sur le second chariot, apparait le soleil émergeant des Nuées dans tout son éclat et devant lui, à gauche, une comète à la longue chevelure flottante, est en adoration, tandis qu'à droite, se voit le Croissant de la Lune avec son profil humain. Au-dessous quelques têtes de chérubins avec des ailes, flottent dans les nuées.

LA CRÉATION.

Sur le premier chariot, un homme, aux muscles tendus, se dispose à lancer un énorme quartier de roc, emblème de la matière qui doit servir à la création. Cette statue est une allégorie de la force créatrice.

Le second chariot porte des rochers du haut desquels jaillit une source. Un animal allégorique, ressemblant à l'iguane occupe le haut d'un des rochers. Sur le devant du bassin formé par la source, un être qui tient le milieu entre le gorille et l'homme dévore un serpent, emblème de la science. Ce sont les premières ébauches de la création.

TEMPS PRIMITIFS.

La vie humaine, dans les temps primitifs, est l'objet représenté dans les deux chariots suivants. La statue posée sur le premier est celle d'un homme armé d'un javelot et qui ploie sous le poids d'un animal qu'il a tué.

Le second chariot nous représente, à la porte d'une hutte bâtie sur pilotis au-dessus de l'eau, un groupe composé d'un homme et de deux femmes, avec les attributs de la chasse et de la pêche.

L'AGE DE PIERRE.

La statue de cet homme assis, qui tient une massue de la main droite, personnifie sur le premier chariot, l'âge de pierre de l'humanité. Sur le second chariot, à la sortie d'une caverne sur le sommet de laquelle se tient un grand saurien, on voit une famille de troglodytes, composée d'un homme aux formes herculéennes armé d'une massue et de trois femmes. L'une d'elles est assise et allaite un enfant, une autre ronge un os et la troisième sort de la caverne.

L'AGE D'OR.

A l'âge de pierre succède l'âge d'or où tout sourit à l'humanité. Une femme aux cheveux épars montée sur un lion doré, indique que le règne animal est soumis à l'espèce humaine. Sur le second chariot, un couple, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, repose au milieu des fleurs tandis que sur le devant du chariot un léopard se laisse enguirlander par un autre couple. C'est une sorte de paradis oriental.

Seconde division.

TEMPS HISTORIQUES.

Des temps préhistoriques sur lesquels l'imagination des poètes a brodé tant de fantaisies, nous passons aux temps historiques plus ou moins bien connus par la tradition et l'histoire.

Une statue représente les premiers âges de l'humanité, les *âges sombres* sur lesquels n'a pas encore brillé la lumière de la civilisation. Les âges arrivent ensuite dans l'ordre suivant :

TEMPS DILUVIENS.

Le 17ème chariot porte un dolmen de pierre d'où sort de la fumée. Des hommes et des femmes se livrent à diverses occupations. Une cognée, une hache, des urnes et autres ustensiles indiquent déjà un commencement d'industrie chez les hommes de l'époque—qui parait être l'époque celtique.

EPOQUE PASTORALE.

La statue qui occupe le 18ème chariot est sans doute une de ces divinités païennes, image d'un monstre imaginaire, comme les hommes en créaient dans les temps primitifs, où régnait l'idolatrie.

Sur le second chariot, au milieu d'une végétation tropicale, un couple humain se prépare à offrir une victime en holocauste. C'est le sacrifice païen ou biblique.

L'AGE DE BRONZE.

La première période de l'industrie est représentée par des symboles de l'époque phénicienne. Une statue de lion à tête d'homme, avec des ailes de dragon, et portant des bas reliefs, occupe le premier chariot, tandis que le second nous fait voir un char antique traîné par quatre chevaux de bronze et portant une tour de laquelle émerge un chef à longue barbe armé d'une lance, tandis qu'autour sont rangés des gardes, le casque en tête et des piques à la main. Les pourtours du char sont couverts de dessins. Ce sont les premiers pas de l'art uni à l'industrie.

L'AGE D'ARGENT.

La statue d'un barde avec sa lyre précède un magnifique tableau représentant, au sommet d'un escalier orné des deux côtés de rangées de lions, un souverain oriental recevant une reine. Les costumes et les attributs paraissent être persans.

L'AGE DE FER.

A l'âge d'argent succède l'âge de fer, personnifié par un héraut antique, surmontant divers attributs, le tout sur un socle sur lequel est inscrit le mot "Patrie." Le chariot qui suit nous donne la représentation d'un cirque dans lequel des gladiateurs combattent des bêtes féroces aux applaudissements d'un César quelconque et des spectateurs placés au-dessous de lui dans une tribune.

LE MOYEN AGE.

Un chevalier terrassant un dragon, statue placée sur un socle, sur les faces duquel sont les armes de l'époque, occupe le 26me chariot, que suit une troupe de chevaliers, en tête de laquelle chevauchent un héraut et un trompette. Les chevaliers sont armés de toute pièce, ont la lance au poing, et des plumes aux couleurs éclatantes ornent leurs casques.

L'AGE D'AVENTURE.

Les chariots 27 et 28 représentent l'époque des découvertes, dues à l'esprit aventureux des navigateurs du 15e et du 16e siècle. Christophe Colomb débarque de son navire et plante son étendard sur la terre des Indes Occidentales, pendant que les naturels du pays se prosternent devant lui, et que ses officiers et son équipage s'inclinent devant le succès de leur chef.

LE TEMPS PRÉSENT.

Une statue représentant un homme qui écrit, la main appuyée sur une mappemonde, personnifie la science moderne, sur le 29e chariot, tandis que le 30e porte un immense canon, dernier mot du génie destructeur de l'homme. Contraste qui fait naître tout un monde de pensées et qui rappelle que le canon est la raison dernière des rois et,—souvent aussi des républiques.

L'AVENIR.

L'avenir est représenté sous la forme d'une colossale statue de femme portant le casque de Minerve, tenant d'une main une lance et de l'autre une statuette de Mercure avec son caducée.

Derrière ce chariot s'avance une cavalcade représentant les amazones de la Louisiane en 1955. Espérons que c'est là une fantaisie satirique plutôt qu'une prophétie !

L'ÉTERNITÉ.

Une immense horloge à laquelle est adossé un Temps vieux et endormi, tandis que de l'autre côté deux sphynx occupent le devant du chariot. Sur l'arrière, entre les deux sphynx, apparait une lumière étincelante, au haut de laquelle on distingue le mot "Éternité." C'est ce grand inconnu que l'esprit de l'homme conçoit mais qu'il ne peut définir.

Nous n'avons pu donner qu'une analyse fort sèche de cette magnifique procession et nous devons nous contenter de dire, d'une façon générale, que la conception des divers sujets était aussi ingénieuse que l'exécution en a été excellente. Les costumes étaient très beaux et les accessoires, statues, chevaux, lions, &c., ont été très admirés. Les deux cavalcades ont ajouté à la grandeur de la mise en scène.

LE GLOBE EN FEU.

Pendant le parcours, dans la rue du Camp, l'immense globe qui occupait la tête de la procession, a pris feu et a brulé, et la lueur de l'Univers en flammes s'est ajoutée à celle des flambeaux. Beaucoup de spectateurs ont cru que cela faisait partie du programme.

Notre devoir de chroniqueur est de les désabuser. Les "Revelers" ne sont pas gens à mettre volontairement le feu à l'Univers.

Aucun autre incident n'a marqué la marche de la procession.

A L'OPÉRA.

Laissant le cortège continuer son itinéraire, nous nous sommes rendus à l'Opéra où nous attendait le coup d'œil enchanteur d'un millier de dames et de demoiselles en toilettes de bal, garnissant les avant-scènes, les loges et les galeries des premières et des secondes. Une heure passée à admirer dans son ensemble et ses détails ce ravissant tableau, nous a fait attendre patiemment le moment solennel où la toile s'est levée sur les tableaux formés par les "revelers". L'excellente fanfare qui précédait la procession, était venue prendre aux secondes la place qui lui avait été réservée, et avait fait succéder le son de ses accords, aux murmures d'un millier de jolies bouches engagées dans des conversations animées.

LES TABLEAUX.

Il était plus de dix heures lorsque la toile s'est levée et a laissé voir un premier tableau, dont nous ne pouvons indiquer qu'incomplètement la composition.

Sur le premier plan de la scène on voyait d'un côté le cheval de feu, et de l'autre Neptune et ses chevaux marins. Au fond, sur une estrade, deux personnages, et au milieu une douzaine d'autres groupés artistiquement. Autant que nous avons pu en juger, chacun de ces personnages représentait un des âges énumérés plus haut.

Le second tableau offrait un aspect réellement féerique. Tous les personnages qui figuraient dans la procession étaient rangés dans un ordre qui fait honneur au goût de l'ordonnateur. Comme composition et comme coloris, ce tableau était splendide. La statue de Minerve dominait le tout et sa tête se perdait dans les frises.

Les deux tableaux ont été applaudis et bissés avec enthousiasme.

LA FÈVE.—LE BAL.

Lorsque la toile a été relevée de nouveau, tous les personnages de la "Marche des Ages" se sont avancés processionnellement, entourant l'immense gateau des rois traditionnel. Les spectatrices invitées à descendre ont changé de rôle et ont bien vite empli la salle. Le gateau contenait deux bijoux en guise de fève et le sort a décidé du choix de la reine et de sa demoiselle d'honneur.

Nous n'avons pu, à l'heure où nous écrivons, nous assurer des noms des deux mortelles favorisées par le dieu Hasard.

L'orchestre venait de donner le signal des danses et au moment où nous avons quitté la salle, tout annonçait que le bal serait brillant et animé et que la fête du 6 janvier 1876 laisserait un souvenir fort agréable aux invités des "Revelers" tout aussi bien qu'à la foule qui, au dehors, avait pu jouir du spectacle de la procession.

DEPECHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

FRANCE.

Paris, 6—Une réunion de négociants français et autres qui ont l'intention d'envoyer des marchandises à l'exposition de Philadelphie, a eu lieu aujourd'hui. Les membres des sections de mine et de métallurgie ont protesté contre l'insuffisance de l'espace qui leur est alloué dans le département français de l'exposition.

Ils sont décidés néanmoins à prendre part à l'Exposition et ils se serviront de l'espace accordé libéralement à la section agricole bien qu'ils ne puissent y faire du feu pour mettre et tenir leurs machines en motion.

Paris, 6—Le ministre Buffet a adressé une circulaire aux préfets des départements pour leur rappeler qu'ils peuvent révoquer les licenses des marchands de journaux s'ils ne se conforment pas à la loi.

Le *Journal des Débats* traite la circulaire comme une affaire de grande gravité et dit qu'elle montre que le gouvernement interprète la loi sur la presse de la manière la plus restrictive.

ESPAGNE.

Madrid, 5—Un décret royal ordonne la formation d'une commission chargée de l'installation des articles des colonies espagnoles qui doivent être exposés à Philadelphie. Les gouverneurs de Cuba, Porto Rico et des Philippines, en seront des membres.

Les dernières nouvelles de Tafala disent que plusieurs officiers et soldats carlistes ont été fusillés à Estella pour avoir conspiré contre Don Carlos.

On affirme à Hendaye que les carlistes ont levé le siége d'Hernani en vertu d'une décision d'un conseil de guerre.

ITALIE.

Rome, 5—Le président du comité exécutif italien pour l'exposition de Philadelphie partira en avril pour prendre la direction de la section italienne.

ANGLETERRE.

Dublin, 6—Une colossale statue de bronze de Grattan a été dévoilée aujourd'hui devant la vieille maison du parlement.

Londres, 6—La *Pall Mall Gazette* a une dépêche de Berlin qui dit que les journaux semi-officiels ayant exprimé l'opinion que l'opposition ultramontaine au gouvernement diminuait, le *Germania* organe ultramontain, déclare que l'assertion est sans fondement, que la soumission à l'Etat demandée par la Prusse et la Hongrie, étant contraire aux principes fondamentaux de l'Eglise, ne peut jamais être accordée.

Londres, 6.—Le très hon. Bucknell Esticourt, secrétaire du département de l'intérieur en 1860, est mort.

Un incendie désastreux s'est déclaré aujourd'hui dans l'établissement de reliure de T. N. Egleson, à Ludgate Hall. 300 ouvriers sont privés de travail.

Londres, 6. — Un télégramme de Paris dit que l'assertion faite par le correspondant du *Times*, que la France a donné son concours à la note du comte Andrassy au sujet des réformes turques, est prématurée.

Londres, 6.—Une dépêche de Vienne au *Daily News* dit que le Montenegro s'attend à recevoir l'ultimatum de la Turquie vers le milieu du présent mois.

Le *Tageblatt* dit que la Porte a ordonné de tenir tous les navires cuirassés prêts à partir pour la mer Noire et les ports de l'Albanie.

WASHINGTON.

Texte du bill de Mr Morris.

Washington, 5.—Résolu etc.....que pour mettre le secrétaire du Trésor à même de pourvoir au rachat des legal tenders des E. U., il est autorisé à émettre ou vendre, non au dessous du pair, en billets des E. U., soit des descriptions de bons des E. U. portant intérêt à un taux ne dépassant pas 4 1/2 pour cent par an, décrits dans l'acte du 14 juillet, 1870, intitulé acte pour autoriser le remboursement de la dette nationale, avec les mêmes privilèges et exemptions, nécessaires pour exécuter pleinement l'acte du 14 janvier 1875, intitulé acte pour la reprise des payements en espèces, et les dits legal tenders ainsi obtenus sur l'émission des dits bons, seront tenus et considérés comme une partie du rachat final de ces billets et seront traités en conséquence et cancelés pourvu que le principal des bons, ici, autorisés, puisse être racheté en tout temps, dans 30 ans moins ou dans 40 ans au plus à compter de la date de l'émission.

Sect. 2. Que tous les contrats faits après le 1er janvier 1878 seront payables avec la monnaie légale d'or et d'argent, à moins qu'il n'en soit avisé autrement à l'époque du contrat.

Sect. 3. Que toutes les associations de banques nationales sont requises de garder en espèces sonnantes, une partie de leur réserve, après le 1er janvier 1877 un quart; après le 1er janvier 1878, une moitié et après le 1er octobre 1878, les trois quarts.

Congrès.

Washington, 6—CHAMBRE—M. Randall, du comité des allocations, rapporte une résolution chargeant le comité des affaires militaires de prendre immédiatement en considération la paye et les rétributions de tous les officiers de l'armée et de rapporter si en certain cas cette paye et ces rétributions doivent être réduites. Adoptée.

M. New, de l'Indiana, présente une résolution de concorde entre tous les citoyens, sans distinction de partis ou de précédents, qui est adoptée à l'unanimité. Pour 198, contre 0.

Des bills pour taxer les ventes de bons et d'actions, pour réduire la taxe sur le tabac pour le soulagement des producteurs de tabac et pour définir la taxe sur la drèche, sont référés.

Une résolution demandant au secrétaire du trésor un état des noms et des résidences de tous les porteurs d'actions dans l'association de la banque nationale et du nombre d'actions de chacun d'eux, au premier lundi de juillet dernier. Adopté.

Le comité de la réforme au service civil présente une résolution pour s'informer sur le fait de la présentation d'un service d'argent à thé au dernier commissaire des patentes (Leggett) par des contributions levées sur ses subordonnés. Adopté.

Une résolution de Mr Reo, du Missouri, interdisant toute contraction ultérieure de la circulation comme fatale au mouvement des affaires est référée, après discussion, au comité des voies et moyens.

Des résolutions sont présentées pour l'achat de la maison de la banque des affranchis à Jacksonville, Floride, pour une douane et pour étendre les limites du chemin de fer de la Floride et pour l'amélioration de la rivière St. John.

Une résolution d'enquête sur les déprédations, incursions, vols et meurtres le long des frontières mexicaines dans le Texas, est adoptée.

Mr. Blaine demande à Mr. Randall s'il désire qu'on vote lundi prochain sur son bill d'amnistie.

Mr Randall répond affirmativement.

Mr Blaine dit alors qu'il a un substitut à offrir, qu'il désire lire et envoyer à l'impression. Le substitut est ainsi conçu : que toutes les personnes maintenant frappées des incapacités imposées par le 14e amendement à la constitution des Etats-Unis, à l'exception de Jefferson Davis, ex-président des soi-disant Etats confédérés, seront relevées de ces incapacités en prêtant le serment suivant devant un juge d'une cour des Etats-Unis :

Je jure ou affirme solennellement que je soutiendrai et défendrai la constitution des Etats-Unis contre tous ennemis domestiques ou étrangers; que je lui serai fidèle et dévoué; que je prends cette obligation librement, sans aucune réserve intérieure ou sans aucun but d'évasion et que je remplirai du mieux que je pourrai les devoirs d'un citoyen des Etats-Unis.

La Chambre s'ajourne à lundi.

SÉNAT.—Un bill est présenté pour autoriser la vente des sources chaudes de l'Arkansas.

Mr. Jones, de la Floride, présente un bill pour étendre les clauses d'un acte pour le règlement final des titres particuliers de terre dans les Etats de la Floride, Louisiane et Missouri; et aussi un bill pour autoriser les colons sur les terres publiques dans les Etats de l'Alabama, Mississipi, Arkansas, Louisiane et Floride à acquérir des titres.

Une discussion s'engage sur le bill de Mr. Morrill relatif à la reprise des payement en espèces. MM. Bogy et Thurman y prennent part, et en dépit de leurs efforts pour faire ajourner le débat en février, le bill est référé au comité de finance.

Washington, 6—La résolution de Mr. Goode, de Va., ordonnant une investigation sur la manière de dispenser les allocations dans le corps de la marine et sur la conduite des arsenaux en général, cause une grande excitation dans les cercles de la marine.

Washington, 6—CHAMBRE—Par Mr. Regan, du Texas, bill allouant $1,536,417 pour l'argent payé par le Texas pour la défense de la frontière. Aussi pour le payement du reste du fonds alloué aux créanciers de la ci-devant République du Texas. Aussi pour l'amélioration de la rivière Sabine et pour plusieurs autres objets.

Par Mr Hancock du Texas, bill pour le payement d'une indemnité aux habitants qui ont souffert des déprédations indiennes.

Par Schleicher du Texas, résolution pour faire enquête sur les incursions, vols et meurtres le long de la frontière mexicaine du côté du Texas.

La Chambre discute longtemps pour savoir si la résolution sera référée purement et simplement au comité de la guerre ou à un comité choisi. Beaucoup de membres expriment leurs opinions qui sont divergentes entre elles. A la fin, la résolution d'enquête est adoptée.

Observations météorologiques.

Washington, 6—Probabilités pour les Etats du Golfe : Temps partiellement couvert et un peu plus chaud, avec des vents d'est au sud-mais avec un baromètre baissant lentement, pendant la journée du vendredi.

ST-ALBANS.

St. Albans, Vt., 6—Jimmie Blanchard, autrement dit Charlie Rose, a été emmené à Milford, N. H. On croit toujours qu'il est bien le Charley Ross cherché depuis si longtemps.

AUGUSTA.

Augusta, 6.—A. H. Stephens est toujours faible avec son affection de poumon. Bien qu'il mange et dorme bien, il ne recouvre pas sa force. On craint qu'il ne puisse pas occuper son siége au Congrès pendant cette session.

Augusta, Me., 6—La législature, en chambres réunies, a élu aujourd'hui S. J. Chadbourne, secrétaire d'Etat, L. A. Emery, avocat-général, et J. B. Cillay, adjudant-général.

PITTSBURG.

Pittsburg, 6—Les bandits Murray et Myers ont été exécutés aujourd'hui.

JACKSON.

Jackson, Miss., 6—Le colonel L. K. C. Lamar a été nommé par acclamation pour le Sénat des Etats-Unis par le caucus démocratique.

SAN FRANCISCO.

San Francisco, 5—Le payeur des E. U. Spalding, a été arrêté et confiné à Mare Island, par ordre de Washington, à ce qu'on suppose. Il est accusé de complicité dans les fraudes de Pinney.

San Francisco, 6—Le steamer City of Peking, d'ici pour Hong Kong, est revenu avec sa machine dérangée.

NEW YORK.

New-York, 6.—Cette après midi, Wm Turner, plombier, a découvert, dans le soubassement d'une maison où il travaillait, cinq cercueils qui sont supposés contenir les restes de cinq enfants. La chambre où ils se trouvent est occupée par Applegate, entrepreneur de pompes funèbres, et l'on croit que les cercueils avaient été mis en cet endroit par les cochers d'Applegate avant l'enterrement. Le coroner fera une enquête.

MEMPHIS.

Memphis, 6—Le shérif Anderson a achevé tous les arrangements pour l'exécution de Frank Scott et Bill Williams (tous deux couleur) demain. Le gibet pour Scott est placé à l'angle Sud-Ouest de la prison et est pleinement visible de la rue. Des centaines de nègres l'ont vu pendant la journée. L'exécution aura lieu à 1 heure, et à la même heure Bill Williams sera pendu au village Bartlett, à 12 milles sur le chemin de Louisville. Scott a embrassé la religion catholique et a constamment à ses côtés des prêtres et des sœurs. Il persiste à dire qu'il n'a tué Phillips que pour se défendre. Williams garde un air maussade et obstiné et affirme son innocence. Il parait plus s'inquiéter de sa petite ferme que de toute autre chose. Il a été baptisé par un ministre de couleur, mais il ne parait pas beaucoup se soucier de religion.

Memphis, 6.—Une dépêche de Jackson, Miss., à l'*Appeal*, dit que les deux Chambres de la Législature s'occupent des intrigues du gouverneur Ames. Les résolutions du Sénat, à propos de son message, l'accusent d'être animé d'un esprit de vengeance. La Chambre, de son côté, va nommer un comité de cinq qui sera chargé de faire enquête sur sa conduite officielle. Les membres sont, du reste, très excités par la lutte sénatoriale.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 6—Arrivés, la barque anglaise St-Patrick, en 50 jours de Sharpness Point; la barque Ocean en 47 jours de Londres; la barque anglaise Ellen, en 53 jours de Belfort; le navire Wm. Douglass, en 40 jours de Liverpool.

Partis, les steamers Hannover, Lancaster, New Orleans et la barque Minerve.

TEMPERATURE.

Memphis, 6—Temps clair et doux.

Cincinnati, 6—Temps clair et frais.

Pittsburg, 6—Temps gris et frais.

Calro, 6—Temps clair, mercure 44.

MOUVEMENT DE BATEAUX.

Memphis, 6—Partis, le Church et Jas. Howard de la Nlle Orléans.

Vicksburg, 6—Descendant, Grand Lake, J. Z. Tolle, Belle Yazoo.

Cincinnati, 6—Parti le Schenk pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 6—Descendant le Mitchell de Cincinnati à la Nlle-Orléans.

Marchés américains.

New-York, 6, au soir — Coton calme. Uplands 13 5/16. Orléans 13 1/2. Exporté en Angleterre 62,242 balles. France 7850. Continent 16,790. Manche 3782. Vendu 792.

A livrer, calme et ferme. Vendu 15,000 balles aux cotes suivantes : février 13 13/32 à 13 7/16, mars 13 21/32 à 13 11/16, avril 13 7/8 à 13 29/32, mai 14 3/32, juin 14 9/32 à 14 5/16, juillet 14 7/16 à 14 15/32, août 14 17/32 à 14 9/16.

New York, 6 au soir.—Argent plus facile. Sterling actif à 4.84 1/2. Gouvernements actifs et forts. Nouveaux 5-116 1/8. Or, à la sous-trésorerie $44,429,679.—Billets $35,080,504. Payé $533,000 intérêt et $34,000 pour bons.

Les douanes ont fait $438,000.

BULLETIN FLUVIAL.

Cincinnati, 5—Rivière, 24 pieds 2 pouces—baissant.

Pittsburg, 5—Rivière, 5 pieds 9 pouces.

Louisville, 5—L'Ohio continue à baisser—10 pieds 2 pouces d'eau dans le canal.

Evansville, 5—Rivière, 34 pieds 1110—baissant.

Cairo, 5—Rivière, 37 pieds 6 pouces—montant.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit : rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $3.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur: et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

5 Janvier 1876

	Arrivé	Vendu	Stock
Bœufs de l'Ouest	26	15	53
Bœufs du Texas	346	439	24
Veaux	—	16	248
Cochons	219	29	—
Moutons	—	—	213
Vaches à lait	—	—	66

Prix des bestiaux.

Bœufs du Texas, de choix, par livre gross	—@ —
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par livre gross	—@ 4½
Bœufs de l'Ouest, 2me qualité, par livre gross	—@ 4
Bœufs du Texas nourris au maïs, 1re qualité, par livre gross	—@ —
Bœufs du Texas, nourris au maïs, 2me qualité, par livre gross	—@ —
Cochons de l'Ouest, par livre gross	8 @ 8½
Cochons du Texas, par livre gross	7 @ 8
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	33 00@35 00
Vaches du Texas, 2me qualité, par tête	20 00@28 00
Vaches du Texas, 3me qualité, par tête	— —@15 00
Moutons, 1re qualité, par tête	5 00@ 6 00
Moutons, 2me qualité, par tête	3 00@ 3 60
Moutons, 3me qualité, par tête	2 00@ 2 50
Vaches à lait, de choix, par tête	70 00@90 00
Vaches à lait, 2me qualité, par tête	40 00@60 00
Vaches du Texas avec veau	— —@ — —
Veaux, par tête	7 00@10 00
Chèvres, par tête	10 00@12 00
Bœufs, prix moyen, par livres	10
Porc	9

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 6 Janvier 1876

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances
1 Janv.	(Jour de l'An)	
3 Janv.	$2,286,260 68	$271,729 44
4 Janv.	3,154,507 63	233,419 16
5 Janv.	2,259,519 40	282,310 04
6 Janv.	1,947,032 91	244,803 24
Jusqu'ici cette semaine	$9,647,320 62	1,032,260 88
Même temps la semaine dernière	8,709,925 01	914,999 87
Total la semaine dernière	10,472,974 14	1,167,000 73
Total la semaine précédente	13,977,874 28	1,558,529 15

Nous continuons de coter les excellents billets à — à 9 pour cent par an, les Nos 1, à 10 à 11; les Nos 2, à 15 à 18. Le papier hypothécaire de premier ordre est toujours à 9 à 10 pour cent par an; celui de second ordre est entièrement nominal.

L'or a ouvert à 112 5/8 à 112 7/8 contre 112 5/8 à New-York; il n'a pas manqué d'acheteurs et a fermé aux taux d'ouverture, sur les deux marchés, après avoir touché 112 1/2 à New-York. On a vendu, en tout, $48,000, dont 1000 à 112 1/2, $5000 à 112 5/8, $20,000 à 112 5/8 à 112 3/4, $7000 et $10,000 à 112 3/4, $2000 et $3000 à 112 7/8.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes d'argent. Les demi-piastres américaines ont encore été cotées à 106 à 107; les piastres mexicaines, à 93 1/2 à 94, or, contre 94 à 94 1/2, hier.

L'or ayant haussé à New-York, le sterling a été coté à 1/2 cent ou 1/10 pour cent et les francs à 1/8 pour cent de plus. Les opérations de sterling se sont élevées à 79,700 livres, dont 3000 connaissement à 538 à 538 1/2, 9000 do à 538 1/2, 6000 do à 538 1/2 à 539, 3000 clear No 1 à 539, 20,000 do et connaissement à 538 1/2 à 539 1/2, 20,000 connaissement à 539 à 539 1/2, 8000 do à 539 1/2, 7500 do et clear No 1 à 539 à 540, 1000 clear No 1 à 540, 1200 de banque à 544, 1000 do, à vue, à 549.

Dans les francs, 600,000 en change de commerce, y compris 50,000 et 60,000 à 4,66 1/4, 250,000 à 4,66 1/4 à 4,65 5/8, 60,000 et 50,000 à 5,65 5/8, 30,000 à—.

A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 538 1/2 à 539 1/2 le connaissement et le clear No 1,— à 544 les traites des banques, — à 544 1/2 le taux des banques aux comptoirs; les francs, à 4,66 1/4 à 4,65 5/8 les traites de commerce et nominales celles des banques.

Le change à vue sur New-York a été assez abondant; et la demande a été bonne aux taux antérieurs. Les ventes embrassent $205,000, dont $40,000 en change de commerce à 1/2 pour cent d'escompte, $10,000 do. $25,000, $70,000 et $75,000 de banquiers, $25,000 et $50,000 de banques, à 7/16.

Les banques ont continué de tirer des chèques sur New-York à 1/4 pour cent d'escompte, et le change de commerce à vue a encore été coté à 7/16.

12 actions de la compagnie du chemin de fer Crescent City se sont vendues à $25, 20 do à $25 25 et 110 à $25 50; 15 de la compagnie d'assurance du Crescent à $69.—Au Stock Exchange, 1 action de la compagnie d'assurance Factors and Traders à $90.

Les bons de la ville ont été calmes, sans variations.

Les nouveaux consolidés de l'Etat ont encore été en bonne demande et un peu plus haut qu'hier; ils étaient cotés, à la clôture, à 58 3/4. Il s'est vendu, $90,000, dont $10,000 et $50,000 à 58 1/2, $14,000 et $15,900 à 58 3/4.

On n'a pas annoncé de ventes de scrip de la ville. Les cotes ont encore été de 44 1/2 à 45 1/2, celui d'août à décembre 1873, "time," et de juillet à décembre 1874; de 50 à 52 celui de juin et d'une partie de mai 1874.

Aucune vente de mandats de la police métropolitaine n'a été annoncée. Les cotes sont, maintenant, de 85 à 88 ceux de 1873-4; de 76 à 80 ceux de 1872-3. Ceux de 1871-2 et de 1868-9 restent entièrement nominaux.

Il ne s'est rien fait dans les mandats de l'Etat. Ceux qui peuvent être convertis ont encore été cotés à 41 à 42; ceux qui ne peuvent pas être convertis à—à—; ceux de 1874 à 40 à 45.

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi soir, 6 Janvier 1876.

COTON. — Les ventes d'aujourd'hui (non-compris 700 balles additionnelles d'hier) se sont élevées à 12,900 à des prix qui n'exigent aucun changement dans notre tableau des cours. Nous le reproduisons, ainsi que les chiffres de l'Exchange.

Cotes générales		Cotes de l'Exch.
Inferior	— à —	—
Low ordinary	8— à 8¼	—
Ordinary	9— à 9⅜	9¾
Strict ordinary	9⅝ à 9⅞	—
Good ordinary	10— à 10¼	10½
Strict good ord.	10⅜ à 10⅝	—
Low middling	11— à 11⅛	11¼
Strict low mid.	11⅜ à 11⅝	—
Middling	12⅛ à 12¼	12¼
Strict middling	12½ à 12⅞	—
Good middling	13⅛ à 13¼	13⅛
Middling fair	13⅞ à 14—	—
Fair	— à —	—

L'Exchange porte à 79307 le montant des balles expédiées, dont 37385 pour Liverpool, 20838 pour le Hâvre, 13440 pour la mer du Nord, 2307 pour Brême, 1355 pour l'Espagne, 2043 pour la Méditerranée, et 1839 pour la côte, laissant dans les presses, d'après calcul fait à midi, 182653 balles—mais en déduisant ce qui a été vendu et non-encore délivré, il reste une balance d'environ 135,000 bales pour représenter la quantité non vendu.

—ETAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1875, balles		9,976
Arrivé depuis le der. état	7,165	
Précédemment	804,274	813,976
Balles additionnelles etc.	2,537	
Total		823,952
Expédié aujourd'hui	7,156	
Expédié précédemment	559,067	566,223
Stock sur place et à bord non expédié		257,729
Stock, même temps l'an dernier.		262,695

TABAC.—Les ventes de tabac, aujourd'hui, ont été de 12 boucauts (2, 3 et 7.) On assure qu'il y a des ordres, pendants toujours, pour l'achat de 100 boucauts. Le montant de boucauts en vente est porté à 2075.

SUCRE—Reçu, ce matin, 1,780 boucauts. Les prix sont comme suit : Inferior, 4 à 5¼ c. la livre; common, 5½ à 5¾ c.; good common, 5⅞ à 6 c.; fair, 6⅛ à 6¼ c.; good fair, 6⅜ à 6½ c.; fully fair, 6⅝ à 6¾ c.; prime, 7 à 7⅛ c.; strictly prime, 7¼ à 7⅜ c.; choix 7½ c.; gris clarifié, 7⅝ à 8¼ c.; jaune clarifié, 8⅛ à 8¼ c.; blanc off clarifié, 8⅜ à 9¼ c.; blanc clarifié, 8¾ à 9⅜ c.

MÉLASSE—Reçu, 1488 barils et 31 demi-barils. Les prix sont comme suit : Inférieur fermentable, 20 c. le gallon; common fermentable, 25 à 30 c.; fair fermentable, 33 à 36 c.; prime fermentable 36 à 38 c.; strictly prime fermentable 40 à 43 c.; choix fermentable 45 c.; prime recuite, 45 c.; prime non fermentable, 43 à 45 c.; strictly prime non fermentable, 48 à 50 c.; choix 51 à 52.

FARINE—Vendu, 1,410 barils aux prix suivants : Common $3,50 le baril; fine $4; double extra $4,50 à $4,75; low treble extra $5 à $5,25; good treble extra $5,50; choix treble extra $5,75; choix extra, $6,75 à $7.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Choix épaules, 8 à 8¼ c. la livre; clear rib sides, 10¼, clear sides 11 c.

GRAISSE — La graisse en tierçons (packers) vaut 12¼ à 12½ c. la livre; raffined 13 à 13¼; en barillets, 13¼ à 14; en frequins 14¼.

JAMBON—Choice sugar cured 15 à 15¾ la livre.

BACON—Clear rib sides, 12¼ à 12¾ c. la livre; clear sides, 12¾ à 13 c.

PORC—Mess, $20,50 le baril, prix des marchands; $20,75 prix du marché.

WHISKEY.—Rectifiés de la Louisiane et de l'Ouest $1,12 à $1,13 le gallon.

MAIS—Vendu, 2000 sacs aux prix suivants : blanc, 55 c. le boisseau; choix blanc, 56 c.

AVOINE—Ordinaire, 39 c. le boisseau; prime de St. Louis, 42 c.; St. Louis, 43 c.; choix de Galena, 46 c.

SON—Ordinaire 75 c. les 100 livres; choix 85 c.

FOIN—Prime de l'Ouest, $20 à $21 le tonneau; choix, $23. 900 balles, une cargaison de l'Est, ont été vendues à raison de $15 à $21 le tonneau.

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $5,50 à $6 la douzaine; les poulets $2.50 $3 à $4; les canards $3 à $4; les oies $7 à $8; les dindes $16 à $18.

ŒUFS—Les œufs de la Louisiane et de l'Ouest valent 18 à 22 c. la douzaine.

BEURRE—Inférieur de Goshen 25 c. la livre; le beurre de choix de l'Ouest, 25 à 28; medium, 20 à 25; inférieur, 15 à 18.

POMMES DE TERRE. — Les pommes de terre valent de $1,75 à $2 le baril; les oignons, de $1 à $1,75.

CAFE—Nous cotons : ordinaire, 17¼ à 17½ c. la livre; fair, 18 à 18¼; good, 18¾ à 19. Au détail ordinaire, 17¾; fair, 18¼; good, 19¼; prime, 19¾.

SEL—Nous cotons : coarse, $1 à $1.05 le sac; fine, $1.35 à $1.40; Turks Island, 65 à 75 c. par sac de deux boisseaux.

RIZ—Nous cotons : Louisiana No. 2, 2¼ à 3 c. la livre; Common, 4¼ à 4¼ c.; ordinaire, 4¾ à 5; fair, 5¼ à 5¾; good, 5¾ à 6; prime, 6¼ à 6⅝; choix, 6¾.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI 6 JANVIER 1876

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Navire J A Thomsen, Thomson, Liverpool
Barque (esp) Gosaw Carmen, Bertram, Barcelone
Barque Bridgeport, Morgan, Havre
Goelette Clara Fletcher, Sargent, Providence, R I
Steamer Amité, Adams, Pensacole
Goelette Excelsior, Arnet, Bonacca

ARRIVÉS.

Navire Sam Skofield, Skofield, Brunswick, Me
Navire Hannah Morris, Dunbar, Liverpool
Barque (norv) Langet, Neilson, Liverpool

BATEAUX A VAPEUR.

Era No 10, Taylor, de Point Jefferson
B L Hodge, McElroy, de Grosse Tete B B
Mary Ida, Ruiz, de St-Jacques
Martha, Bassett, du bas du fleuve
Oriole, ——, du bas du fleuve
Rice Farmer, Dragon, du bas du fleuve
R T Bryarly, Scovill, de Shreveport
Walloon, Taylor, du bas du fleuve
Hy Tête, Aucoin, de Thibodeaux
Rapides, Sullivan, de Floyd

(Arrivages au Nouveau Bassin)

Goelette F M Pipo, ——, Covington
Goelette Reporter, ——, de la Rivière Amite
Goelette Victoria No 1, ——, Springfield
Sloop Star of the Sea, ——, Proctorville

MONTANT LE FLEUVE

Navire (ang) Thornhill, Hayes, Liverpool
Navire (ang) Wm Douglass, Douglass, Liverpool
Navire (al e) Uhland, Jansen, Havre
Navire (norv) Freydis, Ivensen, Bordeaux
Navire Botvia, Hendrickson, ——
Navire Pegasus, Willis, Liverpool

Barque Kong Carl, Beck, Montrose
Navire L B Gillchrist, Emerson, Londres
Barque (norv) Herlof Herlofsen, Olsen, Londres
Steamship (ang) Borrowdale, Newcastle
Navire Marcia C Day, Flushing

(Au bas du fleuve, attendant des ordres.)

Navire Madge Wildfire, Hoffman, Cardiff
Barque (ang) St Patrick, McLean, Gloucester
Barque La Plata, Phillips, New York

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par navire I A Thomson—4027 balles coton, divers à ordre

BARCELONE—Par barque Rosa y Carmen—685 balles coton, divers à ordre

HAVRE—par barque Bridgeport—2144 balles coton, 3450 merrains à ordre

PROVIDENCE—par goelette Clara Fletcher—divers à ordre

PENSACOLE—par steamer Amite—divers à ordre

BONACCA—Par goelette Excelsior—divers à ordre.

IMPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par steamship St Louis—11000 briques à feu, 100 barils bière, 104 colis quincaillerie, 277 colis m'dises, à ordre

HAVRE—par barque Albert—526 pierres meulières à ordre

GLASGOW—Par navire Lake Michigan—800 tonnes pig iron à ordre

BARCELONE—par barque Jokannes Foss—315 quarts barriques vin, 100 demi barriques vin, 50 barils vin, 50 colis vin, 325 sacs noix, 110 colis oignons, 50 colis poivre, 120 colis m'dises, 50 sacs pois à ordre

DE L'INTERIEUR.

GROSSE TETE RAIL ROAD—Par steamer B L Hodge—65 balles coton, 581 boucts sucre, 439 barils melasse, 2 demi barils melasse, divers à ordre

ST JACQUES—Par steamer Mary Ida—102 boucts sucre, 170 barils mélasse, 61 demi barils melasse, 147 sacs riz brut, 4 vers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer Martha—30 boucts sucre, 26 barils mélasse, 149 barils riz, 164 sacs riz brut, divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer Oriole—16 boucts sucre, 27 barils mélasse, divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer Rice Farmer—30 barils mélasse, 54 barils riz divers à ordre

SHREVEPORT—Par steamer R T Bryarly—1309 balles coton, divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer Walloon—75 barils mélasse, 18 demi-barils mélasse, 86 sacs riz brut, divers à ordre

THIBODEAUX—Par steamer Henry Tete—12 balles coton, 592 boucts sucre, 264 barils mélasse, 10 demi barils mélasse, divers à ordre

FLOYD—Par steamer Rapides—512 balles coton, divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer J F Frazer—35 boucts sucre, 37 barils mélasse, divers à ordre

POINT JEFFERSON—Par steamer Era No 10—461 balles coton, divers à ordre

COVINGTON — Par goelette F M Pipo—23 balles coton, divers à ordre

SPRINGFIELD—Par goelette Victoria No 1—27 balles coton, divers à ordre

RIVAMITE—Par goelette Reporter—2 balles coton, divers à ordre

PROCTORVILLE—Par sloop Star of the Sea—divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R—597 bal es coton, 342 boucts sucre, 3 barils sucre, 3 tierçons sucre, 306 barils mélasse, 4 barils sirop, 1 demi barils mélasse, 51 sacs riz brut, 133 barils riz, divers à ordre

NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD—15 boucts sucre, 109 barils melasse, divers à ordre

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—222 balles coton, divers à ordre

N. ORLEANS, ST. LOUIS & CHICAGO R. R.—divers à ordre

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Hudson, Gager .... parti 1 jan
Steamship Geo W Elder, Reid .... parti 1 jan

BOSTON.

Goelette C H Lawrence .... expéd 18 déc
Barque Draper .... expéd 27 déc

PORTLAND, Me.

Goelette Maud, Robinson .... partie 29 déc

SAVANNAH

Barque Belle Stewart, Gilbat .... partie 29 déc

LIVERPOOL.

Steamship St-Louis, Reid .... parti 11 déc
Navire Revolving Light, Cowan .... parti 9 déc
Navire City of Richmond, Starkie .... parti 7 déc
Navire Golden Rule, Moise .... parti 8 déc
Navire Pater, Z charlassen .... parti 4 déc
Navire Siberia, Urquhart .... parti 6 déc
Barque Korsfarer, Jacobsen .... expédiée 2 déc
Barque Ymer, Herrickson .... partie 4 déc
Navire Wild Hunter, Twambley .... parti 2 déc
Navire Mary Fraser, Dexter .... parti 1 déc
Navire Harvester, Bosworth .... parti 2 déc
Navire Peter, Zachariassen .... expéd 30 nov
Barque Neptune, Vanial .... partie 4 déc
Navire City of Liverpool, Whitford .... parti 27 nov
Navire Dannebrog, Kørtze .... parti 27 nov
Navire Pegasus, Willis .... parti 20 nov
Navire Ecuador, Hughes .... parti 27 nov
Navire Arbutus, Kiddy .... parti 26 nov
Navire Westfold, Leavitt .... expédié 22 nov
Navire Hannah Morris, Dunbar .... parti 22 nov
Navire Wm Douglass, Douglass .... expédié 22 nov
Navire Birmingham, Klong .... expédié 24 nov
Navire Thornhill, Haynes .... parti 24 nov
Navire Maid of Orleans, Houston .... expéd 18 nov
Navire Elizabeth Dennall, White .... parti 8 nov
Navire Liverpool, Eckard .... expéd 6 nov
Navire Otterveen, Toy .... parti 22 oct
Navire Neuman Hall, Seater .... parti 12 oct
Navire Pride of England, Nash .... partie 25 oct
Barque Lauget, Nielsen .... partie 17 nov
Barque Aurora, Anderson .... parti 13 oct

LONDRES.

Barque Henrietta, Holby .... expédiée 2 déc
Navire Rubinsberg, Fusen .... parti 7 déc
Barque Olaf Glass, Nersat .... partie 2 déc
Steamship Nelson, Simpson .... parti 26 nov
Navire Advance, Rodgers .... parti 3 déc
Navire Wm Gunther, Orland .... parti 26 nov
Navire W Gynther, Oatland .... parti 11 nov
Navire L B Gilchrist, Watts .... expd 16 nov
Navire Adriana, Giles .... parti 27 nov
Barque Trenton, Falsten .... partie 21 nov
Navire Adept, Mit hell .... parti 5 nov
Barque Proserpina, Ivanelo .... partie 29 oct
Barque Chasage, Lindgren .... partie 1 nov

BRISTOL ANG.

Barque Sotor, Premuda .... partie 8 déc
Navire Geni Smpley, Hutchins .... parti 13 oct
Barque Ema, Asbjørnsen .... partie 21 nov
Barque Also, Togman .... partie 5 déc
Barque Albion, Larzen .... partie 5 déc

PLYMOUTH, Ang.

Navire Eastern Star, Gendril .... parti 3 nov

SHIELDS

Navire Me .... parti 6 déc
Navire Ha .... parti 10 déc

BARROW, Ang

Barque Mercator, Wus .... partie 14 nov
Navire S M Smith, Spe......ue .... parti 10 déc

NEWCASTLE

Steamship Borrowdale .... parti 6 déc

HULL

Barque Wetterhorn, Wyman .... partie 24 nov
Navire Reporter, Spring .... parti 4 déc

GLOUCESTER.

Barque Mattea, Permuda .... partie 4 déc

ANVERS

Navire Galatea, Stannsen .... parti 4 déc
Barque Eros, Brager .... partie 29 nov
Navire Marcia C Day, Chase .... parti 24 nov
Navire Emma F Secor, Moore .... parti 5 nov
Barque Champion, Kellam .... partie 3 nov
Barque Bremen, Hilmers .... partie 4 nov

WATERFORD

Barque Leipold, Evansen .... partie 19 nov

GREENOCK.

Navire Zealandia, Allen .... parti 16 nov
Navire Oriana, Thompson .... parti 22 nov

WARRENPOINT.

Navire Themes, Andersen .... parti 21 nov

CLYDE.

Navire Queen of Nations .... parti 17 nov

GLASGOW.

Navire Souverain, Wilhelmsen .... parti 1 nov
Steamship Louisiana, Johnson .... parti 6 déc

DEAL.

Barque Bavelar, Roul .... partie 16 nov
Barque Wilhelm Cynther, Ostland .... partie 22 nov
Navire Wanderer, Rofsen .... parti 7 déc

GRAVESEND

Barque Sanvik, Samuelsen .... partie 15 nov

GALWAY

Navire Anna Camp, Dummond .... parti 21 nov
Navire Charlotte, Wheaton .... expéd 14 déc
Navire Bolivia, Murphy .... expéd 14 déc

LONDONDERRY.

Barque Amal, Lunoe .... partie 13 nov

DUNDEE.

Barque Magdalena, Brunsgard .... partie 17 nov

DUBLIN.

Barque Tillia, Frederick .... partie 3 déc
Barque Mercurius, Ludwigsen .... expé 16 nov
Barque Prudentio, —— .... partie 10 nov
Navire Venus, —— .... parti 13 oct

HARTLEPOOL.

Barque Samson, Capone .... parti 7 nov

CARDIFF. Galles

Navire Madge Wildfire, Hoffman .... parti 4 nov
Navire Marian Thompson .... parti 3 nov

MONTROSE.

Barque Kong Carl, Beck .... partie 9 nov

ABERDEEN.

Barque Trino, Sardo .... partie 22 nov

IPSWICH

Barque Viator, Eeg .... partie 25 nov
Barque Holtingen, Evensen .... partie 18 déc

ALMERIA

Barque Maria Augusta, Ooman .... partie 17 nov

HAVRE.

Navire Louise et Rose, Duboro .... expédié 23 nov
Navire Ajax, Apenes .... parti 15 nov
Navire Uhland, Jansen .... parti 15 nov
Navire Albert .... parti 15 nov
Barque N S, Pedsen .... parti 13 oct
Barque Protector, Gundersen .... partie 24 nov

BORDEAUX.

Barque Arno, Ostermann .... partie 9 déc
Barque Baltic, Salvesen .... partie 9 déc
Barque Ste-Geneviève, Demeurrant .... partie 3 déc
Barque Australia, Pohlsen .... partie 2 déc
Barque Atlanta, Davis .... partie 29 nov
Barque Marie, Olsen .... partie 26 oct
Barque Freidis, Iversen .... partie 10 nov
Barque C E Jayne, Hawkins .... partie 13 nov

MARSEILLES.

Barque Hoppet, Mattson .... partie 9 sept
Brick Aurora, Adorna .... partie 29 nov

BREME.

Barque Tilde, Percich .... partie 9 déc
Barque Dronning Sophie, Pedersen .... partie 23 nov
Barque Bremen, Hillman .... parti 3 déc

HAMBOURG.

Navire Mary Durkee, Williamson .... parti 27 oct

LEITH.

Barque Cap, Christensen .... partie 17 nov

LEGHORN.

Barque Kallisto, Witte .... partie 4 nov

ANDROSSAN.

Barque Malta, —— .... partie 26 nov

BARCELONE.

Barque Johannes, Jobson .... partie 13 nov

LISBON.

Navire Albion, Ankerson .... parti 30 nov

CETTE.

Barque Aurora, Adams .... parti 22 sept

CHRISTIANA.

Barque Jeanie, Garey .... partie 15 sept

TEXEL.

Navire Lillian, Rumball .... parti 11 sept
Barque Fritz, Christensen .... partie 22 nov

RIO DE JANEIRO.

Barque Lorn, Rostrup .... partie 6 nov

NEW ROSS

Barque Brage, Svendsen .... parti 7 déc

CHRISTIANSEND

Navire Julia, Fortensen .... parti 30 nov

MONTEVIDEO.

Navire Rubland, —— .... parti 9 nov

ORAN

Barque Guisto, Columbus .... partie 6 déc

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS, ST-LOUIS ET CHICAGO.

Express .... 7 30 heures A. M.
Malle .... 5 30 heures P. M.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

Express tous les jours, à 7 1/2 heures du matin.

Express du soir et malle, tous les jours, à 5 h. du soir.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Calliope .... 7:45 du matin

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue Ste-Anna .... 7¾ h. du matin

Départ du train à Alger .... 8 h. du matin

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question :

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront àce qu'une déclaration des bagages soit ait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement les droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LES NOUVELLES TAXES POSTALES FRANÇAISES.

Le *Journal officiel* contient un décret d'où nous extrayons tout ce qui est relatif aux nouvelles taxes postales entre la France et les Etats-Unis.

Le président de la République française,

Vu la loi du 3 août 1875, qui autorise le président de la République à ratifier et à faire exécuter le traité conclu à Berne, le 9 octobre 1874, pour la création d'une union générale des postes ;

Sur le rapport du ministre des finances ;

Décrète :

Art. 1er. Les taxes à percevoir par l'administration des postes pour l'affranchissement jusqu'à destination, des lettres ordinaires, des cartes postales, des papiers d'affaires, des échantillons de marchandises, des journaux et autres imprimés, expédiés de la France, de l'Algérie et des bureaux de poste français, établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des Etats-Unis, seront perçues conformément au tarif ci-après :

Affranchissement des lettres ordinaires (facultatif) : 40 cent. par 15 grammes ou fractions de 15 grammes;

Affranchissement des cartes postales (obligatoire) : 20 cent.

Affranchissement des papiers d'affaires, d'échantillons, de journaux et d'autres imprimés (obligatoire) : 5 cent. par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Art. 4. Les taxes à percevoir en vertu des articles 1, 2 et 3 précédents, devront toujours être acquittées en timbres-poste français.

Art. 5. En cas d'insuffisance d'affranchissement, les lettres ordinaires seront expédiées comme non affranchies et taxées en conséquence, dans le pays de destination, sauf déduction de la valeur des timbres-poste.

Il ne sera pas donné cours aux cartes-correspondance, journaux et imprimés non périodiques, tels que prospectus, annonces et avis divers non affranchis ou insuffisamment affranchis ; mais les livres et autres imprimés de valeur, les échantillons de marchandises et les papiers d'affaires non affranchis ou insuffisamment affranchis seront expédiés comme lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies, suivant le cas, et traités en conséquence dans le pays de destination.

Art. 9. Pour jouir de la modération de la taxe qui leur est accordée par les articles 1er et 2 du présent décret, les papiers de commerce ou d'affaires, les échantillons de marchandises, les journaux et imprimés de toute nature doivent être affranchis complètement et remplir les conditions ci après, savoir :

1. Les *papiers d'affaires* doivent être placés sous bandes, ou de manière à être facilement vérifiés, et ne contenir aucune lettre ou note ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle, ou pouvant en tenir lieu.

Le poids des paquets de papiers d'affaires ne doit pas dépasser un kilogramme.

2. Les *échantillons de marchandises* doivent n'avoir aucune valeur vénale. Les envois de soie grége ou filée, teinte ou écrue, ne peuvent dépasser le poids de 10 grammes par paquet, portant une adresse particulière. Les échantillons de marchandises ne doivent être accompagnés d'aucune écriture à la main autre que le nom ou la raison sociale de l'envoyeur, le nom et l'adresse du destinataire, une marque de fabrique ou de marchand, des numéros d'ordre et des prix.

Les envois d'échantillons de marchandises ont lieu sous bandes ou dans des sacs ou boîtes faciles à ouvrir. Les paquets d'échantillons ne peuvent dépasser 250 grammes, et ne doivent avoir, sur aucune de leurs faces (longueur, largeur et hauteur), une dimension de plus de 25 centimètres.

3. Les "journaux et imprimés" doivent être placés sous bandes mobiles, pliés comme les lettres, ou sous enveloppes ouvertes (non cachetées), de manière à rendre toujours facile la vérification du contenu. Ils ne peuvent contenir aucune écriture, chiffre ou signe quelconque à la main, sauf les exceptions mentionnées ci-après.

Les épreuves d'imprimerie et de composition musicale peuvent porter des corrections manuscrites se rapportant au texte ou à l'impression de l'ouvrage, et il est permis d'y joindre le manuscrit.

Les prospectus, circulaires et avis divers peuvent être revêtus de la signature de l'envoyeur avec sa qualité, et porter l'indication manuscrite du lieu d'origine et la date d'envoi.

Il est toléré sur les livres une dédicace ou un hommage de l'auteur, inscrits à la main et suivis de sa signature.

Il est également toléré, sur un passage d'un imprimé quelconque, un simple trait destiné à appeler l'attention.

Les cotes et prix courants des bourses et marchés lithographiés peuvent être admis avec des prix ajoutés à la main.

Art. 14. Les journaux et imprimés de toute nature ne seront reçus ou distribués par les bureaux dépendant de l'administration des postes de France qu'autant qu'il aura été satisfait, à leur égard, aux lois, décrets, ordonnances ou arrêtés qui règlent les conditions de leur publication et de leur circulation en France.

Art. 15. Il ne sera admis dans les bureaux dépendant de l'administration des postes de France aucun paquet ou lettre qui contiendrait soit de l'or ou de l'argent monnayé, soit des bijoux ou effets précieux, soit enfin tout autre objet passible de droits de douanes.

Art. 19. Les dispositions du présent décret seront exécutoires à partir du 1er janvier 1876.

AUX MALADES

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours, pendant plusieurs semaines et même, sans besoin, pendant plusieurs mois, sans raffaiblir le malade et sans troubler leurs fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le Dr. DEHAUT. En opposé des autres purgatifs, les PILULES DEHAUT n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon.) pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux, selon sa force, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture on se décide aisément à recommencer aussi souvent que cela est nécessaire à la santé.

On voit tout de suite que la purgation employée ainsi devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue contre un grand nombre de maladies dans lesquelles des médecines rares et inintermompues demeurent sans efficacité.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son MANUEL DE MÉDECINE, D'HYGIÈNE ET DE PHARMACIE DOMESTIQUES, volume in-8o de 400 pages (en français.) Cet ouvrage est écrit SPÉCIALEMENT pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine les explications données sur la manière dont les maladies se produisent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Il contient aussi les recettes des médicaments NON PURGATIFS dont l'auteur fait avec succès un usage habituel. Ce livre précieux qui devrait être dans les mains de tous ceux qui connaissent le prix de la santé, se trouve chez les libraires, au prix de 1 fr. 25 c.; mais les dépositaires des PILULES DEHAUT sont autorisés à en remettre GRATUITEMENT un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

FAYARD et BLAYN

PAPIER contre Rhumatismes, Rhumes, Plaies, Douleurs, Cors, Brulures.—Rue St. Merri, 46, Paris, et dans les principales pharmacies. A la Nlle-Orléans chez E. Montegut & Cie et Carronche.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES

—TERMS—

Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship HUDSON, Gager, commander, Will leave her wharf, foot of Toulouse street, Thursday, Jan. 13, at 8 A. M.

PASSAGE $50

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street.
my 4—ly

Pontchartrain Railway.

THE City terminus of this road is established at "Old Depot," on Elysian Fields street, near the Levee.

Excursions to and from the Lake, same day 25 cents. Children under 12 years 10 cents. Fare to and from Gentilly Station, 15 cents each way.

On Sundays the trains will be run every hour from 2 P. M.

Passengers from Gentilly must notify the conductor prior to departure of train.

C. H. ALLEN
Gen'l Superintendent
april 21

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY

Corner Canal and Camp streets.

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with their charter, the company publish the following statement :

PREMIUMS (Home and Agencies) DURING the YEAR ENDING DEC. 31, 1874.

On fire risks $485,120 56
On marine risks 88,987 65
On river and inland 94,294 68

Less reserved for unterminated risks December 31, 1874 .... 186,601 53
Return premiums 33,222 72

Add interest account ....

Home and Agencies.
Deduct reinsurances $45,168 99
Fire losses $181,144 83
Marine 57,432 83
River and inland losses 61,427 86
General expenses 270,004 71
Taxes 55,255 28
Commissions 19,430 90
Rebate 61,484 50

Net profits .... $77,2..

The company has the following assets :
Cash .... $ 66,264 99
Premiums in course of collection 92,123
Pledges and mortgage notes 211,550
Bills receivable for premiums 12,461 04
Bonds, city and other 129,616 65
Stocks, gas and other 44,09 507
Agencies' premiums in course of transmission 9,787 21
Due by insurance companies 7,289 61
Real estate, corner Camp and Canal 75,952
Other real estate 70,442 64
Branch office, Third District, premium in collection 1,675 70
Suspense account 3,070 16

LIABILITIES.
Capital stock $500,000 00
Reserved for unterminated risks, Dec. 31, 1874 .... 166,631 53
Interest and dividends uncollected 3,737 15
Claims against the company 4,232 73

Surplus more than sufficient to cover depreciation 50,92

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. W. HINCKS, Secretary. ..... YES, President

Sworn to and subscribed before me on this 15 day of January, '75.

JOHN LE MONNIER,
Third Justice of the Peace for the parish of Orleans.

At a meeting of the Board of Directors, held the 14th inst., it was resolved to pay the semi annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives on and after the 1st of February next.

New Orleans, Jan. 15 1875.
J. W. HINCKS, Secretary.
Jan17—80

Sun Mutual Insurance Company

PAID UP CAPITAL $500,000

—FROM THE—

NINETEENTH

Annual statement for 1874.

NET amount of earned premiums and discount and interest 394,876 47
Losses, expenses, taxes, &c. $195,858
Reserve fund $10,000 and dividend on capital 10 p. c. 58,686 54
.... $254,515 30
Net profit $75,361 17

Assets of the Company estimated at their cashed marked value :
Stocks, Bonds, Loans and Bills Receivable $469,670 6
Cash on hand and premiums in course of collection 139,775 71
.... $539,845 77

Dividend paid on stock ten per cent per annum and on participating policies twenty-five per cent payable in cash.

This old and reliable Company is issuing policies on Fire, River and Marine risks on the most favorable terms. All losses promptly adjusted and settled upon liberal terms at their office, 61 Camp street, corner of Commercial Alley.

JAMES I. DAY, President.
HORACE CARPENTER, Secretary.

DIRECTORS FOR 1875.

JNO. G. GAINES, JAMES I. DAY,
R. J. HART, GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, LIONEL C. LEVY,
R. BISCOE, JAMES BYRNES
A. BALDWIN, J. L. HARRIS
CHAS. MACREADY, GEO. JONAS,
W. E. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER, L. ALCUS,
B. W. TAYLOR, SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS, ISAAC L. HAAS.
D. FATJO. T. L. AIREY.
J. WEIR.

Banque Nationale de l'Union,

A LA NOUVELLE-ORLEANS

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE

A la clôture des affaires le

JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes $767,306 60
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation 500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques 305,633 02
Dûs par des agents de rachats et de réserve 80,057 06
Dû par d'autres banques nationales 950 80
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat 66,894 56
Propriétés foncières, mobilier et installation 46,370 12
Dépenses courantes et taxes payées 25,543 7
Echanges pour le Clearing House 266,064 1
Billets d'autres banques nationales 20,075 00
Petite monnaie y compris les nickels 213 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or 3,167 41
Billets legal tender 126,205 00
Total $2,156,989 94

PASSIF.

Capital payé $600,000 00
Autres profits non divisés 42,020 02
Billets de banque nationale non réchetés 449,287 00
Dividendes non payés 4,416 80
Dépôts individuels 770,564
Certificats de dépôts payables sur demande 4,781 5
Dû à d'autres banques nationales 531 99
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers 287,487 29
Total $2,156,989 94

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que le droit le susdit tableau est exact. JAS. CHALARON, Caissier

NATIONAL MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS

TWENTY-FIRST ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of the charter, the Company publish the following statement :

Premiums received during the year ending 30, 1875, including Unearned Premiums of previous year :

On Fire Risks .... $6..
On Marine Risks ....
On River Risks ....

Total Premiums $678
Less Unearned Premiums 121

Net Earned Premiums 31st May, 1875 .... $556
Losses paid—
On Fire Risks $337,344 41
On Marine Risks 47,682 45
On River Risks 12,344 00

Taxes $337,470 80
Reinsurance and Return Premiums 25,000 00
Expenses and fifteen per cent rebate less interest .... 28,540 71 / 54,580 97

Profit .... $102,..

The Company have the following assets
Real Estate $280,18
City Bonds 216,21
Bank, Railroad and other Stocks 73,6
Notes secured by mortgage and pledge 227,27
Bills receivable 53,91
Premium in course of collection 94,40
State Bonds ....
Insurance Stock ....
Stock of Valletta Dry Dock Company 10,40
Mortgage Bonds, Turners' Association ....
Mortgage Bonds Odd Fellows' Hall 5,000
Cash on hand 108,38
.... $1,223,899

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, city of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 15th of June, 1875.
JAMES FAHEY

At a meeting of the Board of Directors held the 13th day of June, 1875, it was resolved to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of 10 per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. M. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte, june 15—

TWENTY-SIXTH ANNUAL STATEMENT OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 22, 1875.

The Trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1875.

Fire premiums $251,306 80
Marine premiums 2,344 82
River premiums .... 12,124 22 — $266,
Earned premiums, less reinsurance and return premiums 278,197
Losses paid and estimated, including all known and unpaid—
On fire risks $25,37
On marine risks 15,447
On river risks .... 56,558 — $140,345
Taxes, expenses, rebate in lieu of participation, less interest, discount, etc. 214,0

Leaving (after paying 10 per cent interest on capital stock) .... $ 64,12

The company have the following assets :
Bills receivable .... $ 2,674 01
Loans on bond and mortgage 55,942 93
Loans on pledge at call 131,479 55
Cash in bank 32,356 95
Real estate ....
City bonds, bank and other stocks ....
Premiums in course of collection, suspense account, etc. 7,114 7

Total assets $619,302 91

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this day of May, 1875.

WM. H. HOLMES,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans, La.

The Board of Trustees Resolved, That after paying the Annual interest of 6 per cent, on the Capital Stock of the Company, that a dividend of THIRTY PER CENT, be paid in CASH on and after the 14th day of June next, to those parties insuring with the company entitled to receive the same.

TRUSTEES.

Thos A. Adams, Saml B. Newman,
Saml H. Kennedy, T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, E. F. Strang,
Victor Meyer, Jos. Bowling,
Edw. J. Gay, Jno. M. Sandidge,
Simon Heinsheim, Simon Forcheimer,
Jos. B. Wolfe, B. R. Post,
Edw. Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Jos. Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
Geo. W. Sentell, A. Levi.
24mai—

Association d'Assurances

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1874 :

Primes sur les risques de feu $425,31
Primes sur les risques de mer .... 65,4..
Primes sur les risques de rivière $2,590
Total $522,631
En moins :
Primes sur risques non expirées $123,79
Primes remboursées .... 2,57 — $126,101 56
Primes nettes acquises $396,54
A ajouter :
Intérêts 16,248 27
Profits et pertes 4,031 44
Primes sur l'or .... 816 18 — 21,096
.... $ 7,644
Pertes payées sur les risques de feu $145,17..
Pertes payées sur les risques de mer 34,96..
Pertes payées sur les risques de rivières .... 13,4..
Pertes en litige .... 5,51..
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues .... 72,1..
Réassurances 11,9
Réfaction (rebate) 35,986
Commissions d'agences 21,904
Dépenses d'agences 5,010 23
Licence 1,000 00
Dépenses du bureau 26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc. 9,222 89
Frais de cours et d'avocats 123 21
Bénéfice net $91,479

ACTIF.
En caisse :
Dépôt au Germania Natl. B. $75,997 34
" Louisiana Natl. B. 5,561 14
En mains d'agents aux E. U. et en Europe 33,778 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $92,903 ....
évalué 75,800 00
Effets à recevoir pour primes 12,081 07
Prêts sur hypothèques 167,542 23
Prêts sur nantissements 20,732 19
Effets à recevoir 12,673 29
Bons 12,473 55
Actions 28,566 75
Primes en voie de recouvrement 49,459 82
Propriété foncière 5,136 64
Propriété mobilière 25,000 00
Dû par divers .... 6,697 77 — 494,436

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30) 387,530 00
Dividendes d'intérêt de 1873 et 1874 non-réclamés 3,912 50
Primes sur risques non terminés 123,724 24
Pertes non réglées 17,941 55
Dû à divers .... 792 21 — 402,959
Surplus $91,473

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1876, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants :

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action ;

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires et participants pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 0/0, le dividende payé en participation, déjà reçu par les dits actionnaires et participants.

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,869 03 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, M. MUSSON.